

Le 18 juillet 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

00_00	<b>Compte-rendu du Conseil communautaire du 6 juin 2013</b> Information du Conseil Rapporteur : Madame le Président
00_01	<b>Compte-rendu du Bureau communautaire du 27 juin 2013</b> Information du Conseil Rapporteur : Madame le Président

•••

Madame Maryse JOISSAINS MASINI préside la séance.  
Monsieur Yannick DECARA est désigné comme secrétaire de séance.

•••

Délibérations transmises à la Sous-préfecture En date du  <b>25 JUIL. 2013</b>	Le Directeur du Secrétariat Général,    <b>Marc BERARD</b>
Compte-rendu certifié affiché En date du  <b>25 JUIL. 2013</b>	Compte-rendu retiré de l'affichage En date du

•••

Délibération n°2013\_A104

<b>06_1_06</b>	<b>Réhabilitation de la zone industrielle des Estroublans sur la Commune de Vitrolles - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation du Boulevard de l'Europe</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jean-Claude MONDOLONI
----------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	114
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
Pour	114
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **VALIDER** le programme de la réhabilitation du boulevard de l'Europe et le surcreusement du bassin des Bagnols sur la ZI des Estroublans à Vitrolles pour un montant de 3.900.000 € TTC ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des divers partenaires financeurs ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix du service 3C, fonction 90, opération 306 qui présentent les disponibilités nécessaires.

Délibération n°2013\_A105

<b>01_01</b>	<b>Adhésion de la C.P.A. à l'association "Forêt Modèle" portée par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et désignation du représentant de la C.P.A. à l'Assemblée Générale</b> Décision du Conseil Rapporteur : Madame le Président
--------------	---

1. Choix des modalités de scrutin

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant de la C.P.A. à l'Assemblée Générale de l'association « Forêt Modèle »

Vote sur la proposition

Inscrits	144
Votants	114
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
Pour	114
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. Désignation du représentant de la C.P.A. à l'Assemblée Générale de l'association « Forêt Modèle »

A déclaré candidature :

- Monsieur Philippe CHARRIN

Inscrits	144
Votants	114
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
Pour	114
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Est désigné représentant de la C.P.A. à l'Assemblée Générale de l'association « Forêt Modèle » :

- Monsieur Philippe CHARRIN

---

**Délibération n°2013 A106**

01_02	Désignation du représentant de la C.P.A. au Conseil de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de l'Université d'Aix-Marseille Décision du Conseil Rapporteur : Madame le Président
-------	---

1. Choix des modalités de scrutin

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant de la C.P.A. au sein du Conseil de la Faculté de Droit et Sciences Politiques de l'Université d'Aix-Marseille

Vote sur la proposition

Inscrits	144
Votants	114
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
Pour	114
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. Désignation du représentant de la C.P.A. au sein du Conseil de la Faculté de Droit et Sciences Politiques de l'Université d'Aix-Marseille

A déclaré candidature :

- Monsieur Christian LOUIT

Inscrits	144
Votants	114
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
Pour	114
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Est désigné représentant de la C.P.A. à l'Assemblée Générale de l'association « Forêt Modèle » :

- Monsieur Christian LOUIT
-

**Délibération n°2013\_A107**

<b>01_03</b>	<b>Désignation au sein des commissions spécialisées de la CPA – Désignation des délégués de la commune de Coudoux</b> Décision du Conseil Rapporteur : Madame le Président
--------------	--

1. Choix des modalités de scrutin :

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Commune de Coudoux au sein des commissions spécialisées.

Vote sur la proposition

Inscrits	144
Votants	114
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
Pour	114
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. Désignation des membres :

Une liste comprenant les représentants titulaires et suppléants pour les douze commissions spécialisées de la C.P.A. figurant à l'article 27 du règlement intérieur a été proposée :

**Commission développement économique et emploi**

Membre titulaire	Membre suppléant
Guy BARRET	Patrice BERENGER

**Commission de l'habitat et de la politique de la ville**

Membre titulaire	Membre suppléant
Patrice BERENGER	Guy BARRET

**Commission de l'aménagement de l'espace**

Membre titulaire	Membre suppléant
Patrice BERENGER	Guy BARRET

**Commission des déchets ménagers et assimilés**

Membre titulaire	Membre suppléant
Guy BARRET	Patrice BERENGER

**Commission des transports, des parcs de stationnement et des réseaux routiers**

Membre titulaire	Membre suppléant
Guy BARRET	Patrice BERENGER

**Commission de l'agriculture, de la forêt, de l'espace rural et des espaces naturels**

Membre titulaire	Membre suppléant
Guy BARRET	Patrice BERENGER

**Commission de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable**

Membre titulaire	Membre suppléant
Guy BARRET	Patrice BERENGER

**Commission de la politique culturelle et des équipements culturels**

Membre titulaire	Membre suppléant
Patrice BERENGER	Guy BARRET

**Commission de la politique sportive et des équipements sportifs**

Membre titulaire	Membre suppléant
Patrice BERENGER	Guy BARRET

**Commission des finances et de gestion des ressources et des moyens**

Membre titulaire	Membre suppléant
Guy BARRET	Patrice BERENGER

**Commission de la promotion du territoire**

Membre titulaire	Membre suppléant
Patrice BERENGER	Guy BARRET

**Commission du contrôle de gestion**

Membre titulaire	Membre suppléant
Guy BARRET	Patrice BERENGER

Inscrits	144
Votants	114
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
Pour	114
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires et suppléants des commissions spécialisées de la C.P.A. :

**Commission développement économique et emploi**

Membre titulaire	Membre suppléant
Guy BARRET	Patrice BERENGER

**Commission de l'agriculture, de la forêt, de l'espace rural et des espaces naturels**

Membre titulaire	Membre suppléant
Guy BARRET	Patrice BERENGER

**Commission de l'aménagement de l'espace**

Membre titulaire	Membre suppléant
Patrice BERENGER	Guy BARRET

**Commission de la politique culturelle et des équipements culturels**

Membre titulaire	Membre suppléant
Patrice BERENGER	Guy BARRET

**Commission des transports, des parcs de stationnement et des réseaux routiers**

Membre titulaire	Membre suppléant
Guy BARRET	Patrice BERENGER

**Commission de la politique sportive et des équipements sportifs**

Membre titulaire	Membre suppléant
Patrice BERENGER	Guy BARRET

**Commission de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable**

Membre titulaire	Membre suppléant
Guy BARRET	Patrice BERENGER

**Commission de la promotion du territoire**

Membre titulaire	Membre suppléant
Patrice BERENGER	Guy BARRET

**Commission de l'habitat et de la politique de la ville**

Membre titulaire	Membre suppléant
Patrice BERENGER	Guy BARRET

**Commission des finances et de gestion des ressources et des moyens**

Membre titulaire	Membre suppléant
Guy BARRET	Patrice BERENGER

**Commission des déchets ménagers et assimilés**

Membre titulaire	Membre suppléant
Guy BARRET	Patrice BERENGER

**Commission du contrôle de gestion**

Membre titulaire	Membre suppléant
Guy BARRET	Patrice BERENGER

---

**Délibération n°2013 A108**

<b>02_1_01</b>	<b>Budget - Décision modificative n° 1 - Budget général</b> Décision du Conseil Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	114
Abstentions	2
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	112
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

AGOPIAN Jacques

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

DAVENNE Chantal

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** la Décision Modificative n° 1-2013, par nature, telle qu'elle est présentée dans le rapport

---

**Délibération n°2013 A109**

<b>02_1_02</b>	<b>Budget – Inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget général</b> Décision du Conseil Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	114
Abstentions	2
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	112
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

AGOPIAN Jacques

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

DAVENNE Chantal

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** la création de l'autorisation de programme suivante :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	MONTANT AP AU BP 2013	Variation 2013	TOTAL OPERATIONS	CP 2013	Reste à Financer après 2013
Plan de Campagne : rond point A51/RD543	DI335AP2	0	2 300 000	2 300 000	0	2 300 000

- **APPROUVER** la révision des autorisations de programme suivantes :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	MONTANT AP AU BP 2013	Variation 2013	TOTAL OPERATIONS	Déjà Financé au 31/12/2012	CP 2013	Reste à Financer après 2013
ENTREES DE VILLE 2008	DI50AP08	5 250 001	-730 000	4 520 001	3 244 730	1 265 000	10 271
ENTREES DE VILLE 2009	DI50AP09	7 400 000	-4 000 000	3 400 000	3 270 010	39 000	90 990
ENTREES DE VILLE 2010	DI50AP10	6 000 000	-1 600 000	4 400 000	669 634	2 290 000	1 440 366
ENTREES DE VILLE 2011	DI50AP11	5 200 000	-700 000	4 500 000	114 906	2 455 000	1 930 094
ENTREES DE VILLE AP GLOBALE	DI50AP12	9 000 000	16 500 000	25 500 000	49 163	2 128 600	23 322 237
Venelles - Réhabilitation ex RN96 - Logissons	DI311AP2	1 350 000	150 000	1 500 000	1 331 608	165 370	3 022

### Délibération n°2013 A110

<b>02_1_03</b>	<b>Harmonisation des modalités de paiement de fonds de concours versés aux communes membres</b> Décision du Conseil Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	114
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
Pour	114
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** l'harmonisation des modalités de paiement pour l'ensemble des fonds de concours d'investissement versés par la Communauté du Pays d'Aix à ses Communes membres.
- **MODIFIER** les règles applicables aux dispositifs de fonds de concours d'investissement visés dans le rapport,
- **DIRE** que les modalités de paiement, visées dans la délibération, seront appliquées à compter de ce jour, à l'ensemble des fonds de concours d'investissement attribués par la Communauté du Pays d'Aix à ses communes membres.

### Délibération n°2013 A111

<b>02_2_01</b>	<b>Ajustements et modifications de postes</b> Décision du Conseil Rapporteur : Régis MARTIN
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	117
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour	117
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** les ajustements et les modifications des postes dans le cadre des besoins de service, de la gestion du tableau des effectifs et de la mise en œuvre de la C.A.P. dans les conditions visées à la délibération ;
- **APPROUVER** la pérennisation du dispositif de vacation au sein de la direction des collectes et d'en porter le nombre maximum par mois et par agent à 12 ;
- **APPROUVER** l'inscription des dépenses y afférant au budget ;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la délibération.

**Délibération n°2013\_A112**

<b>02_2_02</b>	<b>Mise en œuvre de contrats d'apprentissage au sein des services de la C.P.A.</b> Décision du Conseil Rapporteur : Régis MARTIN
----------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	117
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour	117
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** le recours au contrat d'apprentissage dans les conditions visées à la délibération ;

- **APPROUVER** l'inscription des dépenses y afférant au budget ;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la délibération.

**Délibération n°2013 A113**

<b>02_2_03</b>	<b>Mise à jour des références réglementaires du régime indemnitaire</b> Décision du Conseil Rapporteur : Régis MARTIN
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	117
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour	117
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** les mises à jour réglementaires de régime indemnitaire dans les conditions visées à la délibération ;
- **APPROUVER** l'inscription des dépenses y afférant au budget ;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la délibération.

**Délibération n°2013 A114**

<b>05_01</b>	<b>Projet Vitrolles Cap Horizon – Approbation des conditions de mise en œuvre du projet</b> Décision du Conseil Rapporteur : Loïc GACHON
--------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	117
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour	117
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** la réalisation de l'opération Vitrolles Cap Horizon sous forme de ZAC d'intérêt communautaire ;
- **VALIDER** la proposition qui sera faite au budget 2014, de créer une autorisation de programme d'un montant de 20 millions d'euros sur 10 ans ;
- **AUTORISER** le lancement des consultations en vue de la mise en œuvre d'une procédure de ZAC ;
- **APPROUVER** la constitution des Comités de pilotage tels que décrit dans le rapport ;
- **DIRE** que le projet devra être articulé par rapport aux aménagements nécessaires au SDIS13
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet de l'Etat et de demander les subventions qui s'y rattachent ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

**Délibération n°2013 A115**

05_02	<b>Mise en œuvre du projet Henri Fabre - Lancement de l'étude déplacements sur le périmètre d'influence de l'aéroport et du projet Henri Fabre</b> Décision du Conseil Rapporteur : Loïc GACHON
-------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	117
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour	117
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **AUTORISER** le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude de déplacement sur le périmètre d'influence élargi de l'aéroport et du projet Henri Fabre ;
- **SOLLICITER** Marseille Provence Métropole pour financer cette étude en complément de la CPA à hauteur de 50% ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses d'études seront imputées sur la ligne budgétaire de fonctionnement 824-617 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que les recettes issues de la participation de MPLM seront créditées sur la ligne 7788 ;

### Délibération n°2013 A116

<b>06_1_01</b>	<b>Réhabilitation de la zone d'activités de Plan de Campagne - Approbation des programmes pour le collecteur Ouest et pour l'aménagement du carrefour giratoire sur la RD543 en sortie de la bretelle de l'A51 et validation de la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires</b> Décision du Conseil Rapporteur : Dominique BUCCI
----------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	117
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour	117
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** le programme des travaux d'aménagement du collecteur d'eaux pluviales à l'Ouest de la zone d'activités de Plan-de-Campagne pour un montant de 2.900.000 € ;
- **APPROUVER** le programme des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 543 en sortie de la bretelle de l'autoroute A 51 en venant de Marseille pour un montant de 1.600.000 € ;
- **APPROUVER** la convention d'aménagement du rond-point A 51 / RD 543 avec la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » avec une enveloppe prévisionnelle de 1.900.000€;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention d'aménagement du rond-point A 51 / RD 543 avec la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des subventions, notamment auprès du Conseil Général,
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté du Pays d'Aix du service 3C fonction 90 de l'opération 335 qui présentent les disponibilités nécessaires.

---

### Délibération n°2013 A117

<b>06_1_02</b>	<b>ZAC Communautaire du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires – Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC 2012)</b> Décision du Conseil Rapporteur : Catherine RIVET-JOLIN
----------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	117
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour	117
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2012) de Pays d'Aix Territoires relatif à la ZAC du Quartier de Lenfant à Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**Délibération n°2013\_A118**

<b>06_1_03</b>	<b>ZAC Communautaire de Bertoire 2 à Lambesc - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC 2012)</b> Décision du Conseil Rapporteur : Catherine RIVET-JOLIN
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	117
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour	117
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2012) de Pays d'Aix Territoires relatif à la réalisation de la première tranche de la ZAC de Bertoire à Lambesc ;
- **DIRE** que le montant de la participation de la CPA pour l'année 2013 s'élève à 39 750 € et que cette dépense sera imputée sur la ligne de crédit 17341 Fonction 90 Nature 20422 qui présente les disponibilités nécessaires ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**Délibération n°2013 A119**

<b>06_1_04</b>	<b>ZAC Communautaire de la Burlière à Trets – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires – Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC 2012)</b> Décision du Conseil Rapporteur : Catherine RIVET-JOLIN
----------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	117
Abstentions	1
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	116
Majorité absolue	59
Pour	116
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

MAURET Jacques

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2012) de Pays d'Aix Territoires relatif à la réalisation de la première tranche de la ZAC de la Burlière à Trets ;
- **DIRE** que le montant de la participation de la CPA pour l'année 2013 s'élève à 300.000 € et que ce montant sera imputé sur la ligne de crédit 17344 fonction 90 nature 20422 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**Délibération n°2013 A120**

<b>06_1_05</b>	<b>Validation des orientations stratégiques sur Plan de Campagne</b> Décision du Conseil Rapporteurs : Dominique BUCCI - Michel AMIEL - Richard MARTIN
----------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	120
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	120
Majorité absolue	61
Pour	120
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **CONFIRMER** l'engagement de la communauté à soutenir la requalification et le développement maîtrisé de la Zone de Plan de Campagne,
- **PRENDRE ACTE** de l'importance des opérations engagées pour la sécurisation du site et la résorption des nuisances,
- **CONFIRMER** la nécessité de l'élaboration d'un projet stratégique de développement de la zone d'activité commerciale.

---

**Délibération n°2013 A121**

<b>06_2_01</b>	<b>Plate-forme technologique mutualisée INOVSYS - Participation de la C.P.A. à la phase II des investissements (deuxième tranche 2013)</b> Décision du Conseil Rapporteur : Madame le Président
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	120
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	120
Majorité absolue	61
Pour	120
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** l'octroi à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Paris Tech, Centre d'Aix-en-Provence, d'une subvention de 150.000 € au titre de l'année 2013, pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du programme INOVSYS 2.0 ;
- **APPROUVER** les termes de la convention relative à l'aide financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Paris Tech, Centre d'Aix-en-Provence, au titre du projet INOVSYS 2.0, annexée au rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 90 – 20421 qui présente les disponibilités nécessaires.

---

**Délibération n°2013 A122**

<b>06_3_01</b>	<b>Attribution d'une subvention d'investissement pour la construction de la Maison Familiale et Rurale de La Roque d'Anthéron</b> Décision du Conseil Rapporteur : Francis TAULAN
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	120
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	120
Majorité absolue	61
Pour	120
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 458.815 € à la Maison Familiale et Rurale de la Roque d'Anthéron, au titre de l'emploi et de la formation,
- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 112.484 € à la Maison Familiale et Rurale de la Roque d'Anthéron, au titre de l'équilibre social de l'habitat, afin de réaliser la construction des locaux de la MFR.
- **APPROUVER** les termes des conventions annexées au rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les deux conventions annexées ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les lignes budgétaires 824-2042 (*service 7A*) et 90-20422 (*service 8*) qui présentent les disponibilités nécessaires.
- **DIRE** que les versements de la Communauté du Pays d'Aix à la MFR de la Roque d'Anthéron interviendront selon les modalités suivantes :
  - versement d'un premier acompte de 50% du montant accordé sur production de la justification du commencement d'exécution (acte d'engagement et ordre de service) ;
  - versement d'un deuxième acompte de 30% du montant accordé, sur production, d'une part, d'un décompte financier certifié par le Président et le Trésorier de l'association (état des paiements et liste des factures acquittées), dès lors que le montant de ces dépenses est supérieur à 50% de la subvention et d'autre part, sur justification de l'affichage du logo de la Communauté.
  - Le versement du deuxième acompte est conditionné à la production par la MFR d'une photographie du panneau sur site, mettant en évidence le logo de la Communauté ;
  - Elle devra par ailleurs s'engager à promouvoir l'aide financière de la CPA dans ses organes d'information (journal, site Internet...)
  - versement du solde, sur production de la justification de la fin d'exécution de l'opération (acte de réception des travaux) accompagnée du décompte financier définitif certifié par le Président et le Trésorier de l'association (état des paiements et liste des factures acquittées).

---

**Délibération n°2013 A123**

<b>06_3_02</b>	<b>Attribution d'une subvention d'investissement au Groupement Sanitaire du Pays d'Aix pour la création d'une école de formation des aides soignants sur la commune de Pertuis</b> Décision du Conseil Rapporteur : Francis TAULAN
----------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	120
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	120
Majorité absolue	61
Pour	120
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention d'investissement de 355.000 € au Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix, au titre de l'emploi et de la formation,
- **APPROUVER** les termes de la convention annexée au rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la délibération, notamment la convention annexée ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 90-20422 (*service 8*).
- **DIRE** que les versements de la Communauté du Pays d'Aix au groupement de Coopération sanitaire du Pays d'Aix interviendront selon les modalités suivantes :
  - versement d'un premier acompte de 50% du montant accordé sur production de la justification du commencement d'exécution (acte d'engagement et ordre de service) ;
  - versement d'un deuxième acompte de 30% du montant accordé, sur production, d'une part, d'un décompte financier certifié par l'agent comptable (état des paiements et liste des factures acquittées), dès lors que le montant de ces dépenses est supérieur à 50% de la subvention et d'autre part, sur justification de l'affichage du logo de la Communauté.
  - versement du solde, sur production de la justification de la fin d'exécution de l'opération (acte de réception des travaux) accompagnée du décompte financier définitif certifié par l'agent comptable (état des paiements et liste des factures acquittées).

**Délibération n°2013 A124**

<b>07_1_01</b>	<b>Equilibre social de l'habitat – Projet de deuxième PLH de la C.P.A. (2013-2018) – Examen des demandes de modifications de l'Etat et avancement du PLH</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jean-Claude FERAUD
----------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	1
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	108
Contre	3
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

AGOPIAN Jacques - HAMY François

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

DAVENNE Chantal

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

GUINDE André

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **DECIDER** la suspension de la procédure en cours,
- **DECIDER** l'engagement des études complémentaires nécessaires, en vue de proposer un nouveau document en 2014 étendu au territoire des communes de Gardanne et Gréasque,
- **CONFIRMER** que le projet de 2ème PLH arrêté le 14/02/2013 constitue la « feuille de route communautaire » concernant la politique de l'habitat,
- **CONFIRMER** le maintien des engagements financiers en place pour la mise en œuvre de cette politique.

**Délibération n°2013 A125**

<b>07_1_02</b>	<b>ZAC du Centre Ancien de Trets - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC 2012)</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jean-Claude FERAUD
----------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	1
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	111
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

MAURET Jacques

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2012) de Pays d'Aix Territoires relatif à la réalisation de la ZAC centre ancien de Trets ;
- **DIRE** que le montant de la participation de la CPA pour l'année 2013 s'élève à 600.000 € et que ce montant sera imputé sur la ligne de crédit 17339 fonction 90 nature 20422 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**Délibération n°2013 A126**

<b>07_1_03</b>	<b>Convention d'intervention foncière à court terme EPF/C.P.A. – Approbation de l'avenant n° 5</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jean-Claude FERAUD
----------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	112
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** l'avenant n°5 à la convention d'intervention foncière à court terme conclue entre l'EPF et la CPA,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 5 et toutes les pièces nécessaires à sa mise en oeuvre.

---

**Délibération n°2013\_A127**

<b>07_1_04</b>	<b>Avenant n° 2 à la convention tri-partite d'anticipation foncière sur le secteur de Font-Trompette en vue de la réalisation de programmes d'habitat mixte - Commune de Venelles EPF/CPA</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jean-Claude FERAUD
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	112
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention EPF/CPA/Commune de Venelles concernant le secteur de Font-Trompette,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement.

### Délibération n°2013\_A128

07_1_05	<b>Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire « Campagne 1<sup>ère</sup> » à Bouc-Bel-Air – 8 logements PLAI et 18 PLUS – Régionale de l'Habitat</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jean-Claude FERAUD
---------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	112
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant maximum de **339 686 €** à la Régionale de l'Habitat ;
- **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;
- **APPROUVER** les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention.

### Délibération n°2013\_A129

07_1_06	<b>Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire "Le Clos d'Alix" à Eguilles - 7 logements PLAI et 19 PLUS - Pays d'Aix Habitat</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jean-Claude FERAUD
---------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	112
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant maximum de **486 507 €** à Pays d'Aix Habitat ;
- **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;
- **APPROUVER** les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention.

---

**Délibération n°2013 A130**

<b>07_1_07</b>	<b>Equilibre social de l'habitat – Opération « Alphérat – Almach – Mirach » à Aix-en-Provence – Attribution d'une aide financière à Pays d'Aix Habitat pour la mise en accessibilité de l'entrée d'immeuble</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jean-Claude FERAUD
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	112
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant maximum de **40 000€** à Pays d'Aix Habitat pour la mise en accessibilité des 4 entrées d'immeubles « Alphérat - Almach - Mirach » en 2013.
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs à conclure avec Pays d'Aix Habitat ;
- **AUTORISER** le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, et notamment la convention d'objectifs ;
- **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 (imputation 72-20422) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale.

---

**Délibération n°2013 A131**

<b>07_2_01</b>	<b>Convention publique d'aménagement portant sur le centre ancien de Trets (2004-2011) – Bilan de clôture de l'opération – Quitus donné à la SEMEPA</b> Décision du Conseil Rapporteur : Bruno SANGLINE
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	111
Contre	1
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

MAURET Jacques

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **PRENDRE** acte du bilan de clôture de la convention publique d'aménagement 2001-2011 portant sur le centre ancien de Trets ;
- **DONNER** quitus à la SEMEPA de sa mission d'aménageur pour cette opération ;
- **PRONONCER** la clôture de la convention publique d'aménagement ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier à percevoir la recette d'un montant de 32 214 € correspondant au solde excédentaire ;
- **DIRE** que la recette correspondante, soit 32 214 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal.

**Délibération n°2013\_A132**

<b>07_2_02</b>	<b>Convention publique d'aménagement portant sur le centre ancien de Pertuis (2002-2010) - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la SEMEPA</b> Décision du Conseil Rapporteur : Bruno SANGLINE
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	112
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **PRENDRE** acte du bilan de clôture de la convention publique d'aménagement 2002-2010 portant sur le centre ancien de Pertuis ;
- **DONNER** quitus à la SEMEPA de sa mission d'aménageur pour cette opération ;
- **PRONONCER** la clôture de la convention publique d'aménagement ;
- **AUTORISER** Madame le Président à percevoir la recette d'un montant de 985 012 € correspondant au solde excédentaire ;
- **DIRE** que la recette correspondante, soit 985 012 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal.

---

**Délibération n°2013 A133**

<b>07_2_03</b>	<b>Concession d'aménagement pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis « C.P.A./SPLA » – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2012)</b> Décision du Conseil Rapporteur : Bruno SANGLINE
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	112
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **ADOPTER** le compte rendu annuel de la collectivité (CRAC 2012) de la SPLA Pays d'Aix Territoires relatif à l'opération de rénovation du cœur de ville de PERTUIS, dans le cadre de la concession d'aménagement, annexé au rapport.
- **DIRE** que le montant de la participation prévisionnelle de la communauté pour l'année 2013 s'élève à 215 873 € et sera versé à la SPLA après l'approbation du présent CRAC 2012 sur la ligne 20422/824 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

---

**Délibération n°2013 A134**

<b>07_3_01</b>	<b>Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des aires d'accueil de la C.P.A. – Examen du rapport d'activités et du compte de résultat du délégataire pour l'exercice 2012 afférant à l'aire d'accueil d'Aix-en-Provence Le Réaltor</b> Information du Conseil Rapporteur : Michei BOYER
----------------	--

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

**Délibération n°2013 A135**

<b>07_3_02</b>	<b>Aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor à Aix-en-Provence - Délégation de Service Public - Proposition d'indemnisation du préjudice du délégataire ALOTRA</b> Décision du Conseil Rapporteur : Michel BOYER
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	112
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** le Protocole Transactionnel, annexé à la délibération, en vue d'une indemnisation du préjudice financier du Délégué lié à une augmentation des dépenses et un manque à gagner en recettes résultant directement des stationnements illicites des populations sédentaires qui ont perduré aux abords de l'Aire d'Accueil Le Réaltor jusqu'en Juillet 2012, pour un montant de 49 737 € TTC.
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant, à signer le Protocole Transactionnel, à prendre tout acte ou décision relative à l'exécution de la délibération, ainsi que tout autre document afférent.
- **DIRE** que la dépense supplémentaire correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire 5903 70-611 de la Direction des Gens du Voyage qui présente les crédits nécessaires.

**Délibération n°2013 A136**

<b>08_1_02</b>	<b>Approbation du programme général de l'extension du pôle d'échanges multimodal de Pertuis (2ème phase)</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jean CHORRO
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	112
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** le programme général de pôle d'échange multimodal de Pertuis ;
- **APPROUVER** le coût prévisionnel de l'opération relatif à l'investissement :  
**1 080 000 € HT soit 1 291 680 € TTC ;**
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre toute décision relative à cette opération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des participations financières au taux le plus élevé possible, auprès des partenaires potentiels de cette opération et notamment le Conseil régional PACA et le Conseil général de Vaucluse et à signer tous les documents s'y rapportant ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur le Budget Annexe des Transports Publics, opération **664** nature **21712**

**Délibération n°2013\_A137**

<b>08_1_03</b>	<b>Etude d'insertion urbaine et de circulation du projet de Bus à Haut niveau de Service Ligne B – Création d'un Comité de Pilotage</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jean CHORRO
----------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	112
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **AUTORISER** le lancement de l'étude d'insertion urbaine et de circulation du projet de BHNS ligne B du Pays d'Aix en Provence
- **APPROUVER** la création du Comité de Pilotage de l'étude d'insertion urbaine et de circulation du projet de BHNS ligne B du Pays d'Aix en Provence, composé des membres explicités dans le rapport.
- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à prendre tout acte et toute décision pour l'exécution de la délibération et à notifier cette délibération aux membres du Comité de Pilotage ;

**Délibération n°2013\_A138**

<b>08_1_04</b>	<b>Approbation du programme de travaux du Pont de la Guiramande à Aix-en-Provence</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jean CHORRO
----------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	112
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
Pour	111
Contre	1
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

HAMY François

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** le programme général de travaux du Pont de la Guiramande à Aix-en-Provence ; ;
- **APPROUVER** le coût prévisionnel de l'opération relatif à l'investissement :  
**5 000 000.00 €HT soit 5 980 000.00 € TTC ;**
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre toute décision relative à cette opération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des participations financières au taux le plus élevé possible, auprès des partenaires potentiels de cette opération et notamment le Conseil régional PACA et le Conseil général des Bouches-du-Rhône et à signer tous les documents s'y rapportant.
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits d'investissement du Budget Principal des Transports Publics, opération 668 nature 2131

---

**Délibération n°2013 A139**

<b>08_1_05</b>	<b>Déclaration d'intérêt communautaire du parc de persuaion de Rousset</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jean CHORRO
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	111
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	111
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **DECLARER** d'intérêt communautaire le Parc de Persuasion quartier de la Bouaou à Rousset ;
- **AUTORISER** le lancement de cette opération ;
- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

---

**Délibération n°2013 A140**

<b>08_2_01</b>	<b>Validation du programme et autorisation de signer la convention de Maîtrise d'Ouvrage désignée avec la Commune d'Aix-en-Provence pour l'aménagement de l'entrée de ville des Platanes</b> Décision du Conseil Rapporteur : Georges CRISTIANI
----------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	111
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	111
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** le programme pour l'opération de l'entrée de ville d'Aix-en-Provence Les Platanes ;
- **APPROUVER** la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté du Pays d'Aix et la Commune d'Aix-en-Provence, définissant les conditions administratives et financières de la réalisation de l'Entrée de ville d'Aix-en-Provence –Les Platanes ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer cette convention de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté du Pays d'Aix, la Commune d'Aix-en-Provence.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le service financier 5A, Fonction 824, Opération 50 AP GLOBALE qui dispose des crédits suffisants ;

---

**Délibération n°2013 A141**

<b>09_01</b>	<b>Présentation du rapport annuel 2012 sur la qualité et le prix du Service Public d'Assainissement non Collectif</b> Décision du Conseil Rapporteur : Régis MARTIN
--------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	111
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	111
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** le rapport annuel 2012 sur la qualité et le prix du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

**Délibération n°2013 A142**

<b>10_01</b>	<b>ISDnD de l'Arbois – Valorisation des Biogaz – CCSPL – Présentation du rapport annuel 2012 COFELY</b> Information du Conseil Rapporteur : Guy BARRET
--------------	--

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

**Délibération n°2013 A143**

<b>10_02</b>	<b>Rapport annuel 2012 sur le coût et la qualité du service d'élimination des déchets</b> Décision du Conseil Rapporteur : Guy BARRET
--------------	---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	111
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	111
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** le rapport annuel de l'année 2012 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

---

**Délibération n°2013 A144**

<b>11_01</b>	<b>Attribution d'une subvention à l'association à caractère agricole "Union des Commerçants et Artisans Tretsois" (UCAT)</b> Décision du Conseil Rapporteur : Philippe CHARRIN
--------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	111
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	111
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** le versement de la subvention de 15 000 € à l'UCAT dans le cadre du salon de la gastronomie,
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'UCAT ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la délibération et notamment la convention d'objectifs;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur la ligne 3D-92-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

---

**Délibération n°2013 A145**

<b>11_02</b>	<b>Attribution de fonds de concours pour la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage aux abords des ouvrages communaux – Adoption d'une convention cadre</b> Décision du Conseil Rapporteur : Philippe CHARRIN
--------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	111
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	111
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **DECIDER** d'approuver les nouveaux critères d'attribution et les nouvelles modalités de gestion du fonds de concours débroussaillement des équipements communaux,
- **DIRE** que cette décision est assortie d'une convention cadre qui sera signée par les parties attribuant et attributaire et d'une annexe explicative sur les modalités de fonctionnement de ce fonds de concours intitulée : « CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET MODALITES DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS INCITATIF POUR LE DEBROUSSAILLEMENT DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX »,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

---

**Délibération n°2013 A146**

<b>12_01</b>	<b>Rapport annuel pour l'exercice comptable 2012 et la saison 2012-2013 du délégataire du Grand Théâtre de Provence</b> Information du Conseil Rapporteur : Jean BONFILLON
--------------	--

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

---

**Délibération n°2013 A147**

<b>12_02</b>	<b>Grand Théâtre de Provence et des Communes du Pays d'Aix - Avenant n° 8 à la convention d'exploitation concernant l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jean BONFILLON
--------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	111
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	111
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant N° 8 à la Convention d'exploitation du Grand Théâtre de Provence et des Communes du Pays d'Aix, conclue entre la Communauté d'Agglomération et l'EURL MIRABEAU concernant la mise en œuvre des tournées de l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix (OPPA) pour les exercices 2012 et 2013 ;
- **ATTRIBUER** une subvention d'exploitation complémentaire à l'EURL Mirabeau d'un montant de 87 142 € au titre de l'exercice 2012 et de 53 493€ au titre de l'exercice 2013, soit au total 140 635 € pour l'exploitation de l'OPPA, en application de l'article 4a de la convention d'exploitation de la Délégation de Service Public ;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer l'avenant N° 8 à la convention d'exploitation du Grand Théâtre de Provence et tous les documents afférents ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre 65 nature 6574, fonction 33, qui présente les disponibilités nécessaires.

---

**Délibération n°2013 A148**

<b>12_03</b>	<b>Délégation du Service Public pour l'exploitation et la gestion du Grand Théâtre de Provence et des Communes de la Communauté du Pays d'Aix. Approbation du choix du délégataire</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jean BONFILLON
--------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	111
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	111
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** la convention de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du Grand Théâtre de Provence et des communes de la Communauté du Pays d'Aix ;
- **APPROUVER** le choix du candidat EURL Mirabeau comme titulaire de la Délégation pour l'exploitation et la gestion du Grand Théâtre de Provence et des communes de la Communauté du Pays d'Aix ;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de service public visée ci-dessus ainsi que tous les documents afférents ;

---

**Délibération n°2013 A149**

<b>12_04</b>	<b>Attribution d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la convention d'objectifs pluriannuelle et multipartite 2012/2014 à l'association du Théâtre du Jeu de Paume, attribution d'une subvention au Festival International de Piano de La Roque et attribution d'une subvention exceptionnelle, avec avenant à la convention pluriannuelle, au Festival International d'Art Lyrique</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jean BONFILLON
--------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	111
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	111
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **APPROUVER** la convention d'objectifs 2013 avec le Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron et l'avenant à la convention pluriannuelle du FIAL, dont les exemplaires sont annexés à la délibération ;
- **ATTRIBUER** les subventions aux associations proposées par la Commission Culture, telles que présentées dans le tableau ci-dessous ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'association Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron et l'avenant avec l'association Festival International d'Art Lyrique, ainsi que l'ensemble des documents afférents ;
- **DIRE QUE** les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre 33 nature 6574.

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	subvention votée MPI3	Montant proposé	Convention d'objectif
2013_01308	FIAL	Aix en Provence	Aix en juin	2013	756 000 €	404 000 €	100 000 €	100 000 €		100 000 € (+ 756 500€ mars 2013)	oui
2013_00597	FIP	La Roque d'Anthéron	33 <sup>ème</sup> édition	20 juillet au 18 août 2013	200 000 €	4 029 414 €	280 000 €	50 000 €	100 000 €	200 000 €	oui
2013_00565	TJP	Aix en Provence	Programmation 2013	2013	270 000 €	2 766 617 €	270 000 €	995 000 €		270 000 €	oui

**Délibération n°2013\_A150**

<b>13_01</b>	<b>Déclaration d'intérêt communautaire de l'étude de faisabilité d'une opération d'aménagement au Jas de Bouffan articulée autour du projet de rénovation et d'extension du Stade Maurice David à Aix-en-Provence</b> Décision du Conseil Rapporteur : Jacky PIN
--------------	--

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	111
Abstentions	1
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	110
Majorité absolue	56
Pour	110
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

ARNAUD Christian

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de :

- **DECLARER** d'intérêt communautaire l'étude de faisabilité pour le portage par la Communauté du Pays d'Aix d'une opération d'aménagement au Jas de Bouffan articulée autour du projet de rénovation et d'extension du Stade Maurice David à Aix-en-Provence ;
- **APPROUVER** les termes de la convention, annexée à la délibération, avec la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention annexée et à signer tout document relatif à l'exécution de la délibération ;
- **DIRE** que les dépenses 2013 (100 000€) résultant de l'étude susnommée, seront imputés sur le budget de la Direction des sports en 2031 414 483 20 qui dispose des crédits nécessaires.